

Initiatives ministérielles

J'en ai encore long à dire là-dessus, mais mon temps de parole touche à sa fin. Je récapitule. Ce projet de loi oriente l'évolution de la radiodiffusion au Canada, mais il le fait d'une manière foncièrement imparfaite. L'orientation que le gouvernement a choisie est inadmissible. Le projet ne servira pas l'unité nationale, pas plus que le développement culturel et l'indépendance de la réglementation. Ce projet, selon moi, n'est pas un service pour notre pays. Le gouvernement n'a pas proposé au Canada la Loi sur la radiodiffusion dont il a désespérément besoin pour survivre.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue d'Okanagan—Shuswap, mais, avant de le faire, je tiens à le féliciter de l'excellent travail qu'il a accompli sur ce projet de loi extrêmement complexe, en l'absence du critique. Je sais que ce dernier était malheureux de devoir s'absenter en ce moment, mais il sera ravi d'apprendre, j'en suis sûre, quel bon travail le député a fait. Je le félicite encore, je sais que ce n'était pas facile.

Je voudrais savoir si le député se sent suffisamment à l'aise pour répondre à une question concernant le câble, qui est l'un des points soulevés par son collègue, le député de Port Moody—Coquitlam.

Peu de députés du NPD ont pris la parole au sujet de ce projet de loi. Je sais que mon collègue de Windsor l'a fait, de même que quelques autres, mais les néo-démocrates n'ont certes pas été très nombreux à exprimer leurs préoccupations à la Chambre. Est-ce que le député peut nous donner le point de vue du NPD sur la question du câble? Il a parlé des taux de rendement dans ce secteur. Je croyais qu'ils se situaient aux alentours de 24 p. 100, mais le député dit qu'ils sont plus près de 30 p. 100 et qu'il ne s'agit pas de profits nets. À son avis, quelle serait la solution? Que faudrait-il faire pour permettre aux entreprises de câblodistribution de contribuer davantage au système canadien de radiodiffusion?

M. MacWilliam: Monsieur le Président, la députée soulève un point très juste. Je n'ai pu, en raison du délai qui m'était imposé, traiter de façon approfondie de la question.

Je tiens à répéter que l'industrie de la câblodistribution au Canada est fondamentalement un monopole non réglementé. Même si nous avons des opinions quelque peu différentes quant aux profits nets exacts de l'industrie, je pense que ma collègue sera d'accord avec moi pour dire

que celle-ci est assez prospère. En fait, au cours des 18 derniers mois seulement, la structure des prix a été caractérisée par une augmentation de l'ordre de 29 p. 100. C'est là une hausse très importante.

La situation actuelle correspond essentiellement à un monopole. Il en est ainsi tout simplement parce qu'une personne ne peut se rendre dans ma circonscription, ou ailleurs en Colombie-Britannique ou au Canada, et lancer une compagnie de câblodistribution qui soit capable de soutenir la concurrence. C'est impossible. Les compagnies de câblodistribution qui desservent le marché exercent pratiquement une mainmise sur celui-ci. Par conséquent, elles forment un monopole.

Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Les gens sont toujours un peu méfiants face à la notion de monopole. Pourtant, il ne faut pas oublier que nos réseaux téléphoniques provinciaux sont essentiellement des monopoles. Ce sont des monopoles qui sont structurés, en ce sens que leurs augmentations de prix doivent être approuvées. La situation n'est pas la même dans l'industrie de la câblodistribution. S'il existait un mécanisme permettant de fixer une marge de bénéfice raisonnable et justifiable, nous ne verrions pas des augmentations de prix du genre de celles qui ont été imposées récemment par cette industrie. Celle-ci réalise effectivement des profits très intéressants.

Partout au Canada, il y a des consommateurs qui peuvent très difficilement sortir pour voir un film ou s'amuser, parce qu'ils n'ont pratiquement aucun revenu disponible. Pour ces personnes, la câblodistribution constitue l'un des rares moyens de communiquer, de se détendre et d'acquérir une certaine culture. Or, ces personnes à faible revenu peuvent très difficilement supporter ce genre d'augmentations de prix.

En résumé, étant donné que cette industrie constitue un monopole non réglementé et qu'elle n'est pas disposée à modérer ses augmentations de prix, il faut élaborer un mécanisme de contrôle des prix, comme dans le cas d'autres monopoles au Canada.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Okanagan—Shuswap pour son intervention extrêmement équilibrée et je voudrais profiter de l'occasion pour lui souhaiter tout le succès possible à titre de critique officiel de son parti en matière de communications et de culture.